



## Divorce depuis l'étranger

Par **Elisea**, le **24/12/2008** à **17:17**

Mon Mari de nationalité géorgienne est en Espagne depuis janvier 2007. Il a quitté le domicile conjugal; et vient d'avoir un enfant en Espagne.

Je suis en Irlande, je travaille.

Notre enfant est en pour le moment en France avec ma maman.

Je désire divorcer.

Puis-je faire la procédure depuis l'Irlande. Que se passe-t-il s'il ne donne pas de nouvelles, et ne veut pas se présenter?

Est- il possible d'avoir l'aide juridictionnelle alors que je suis en Irlande.

La séparation datera de deux ans en janvier 2009.

Merci de m'éclairer sur le sujet. Je vous remercie